



SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2023-006**

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date d'envoi des Convocations : 08 mars 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le huit mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à Mme MARCILLIERE
Mme RIBERON donne pouvoir à M. BREUZIN
M. OUTREBON donne pouvoir à M. NOWAK
M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO

COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, SAVOIE

CCPO : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, MARTINEZ, GAT, COSTE Gérald, JOASSARD

Etaient excusés :

CCVG : M. FRANCO, BESSON, BOISSERIN

COPAMO : MME BLANC, RIBERON, M. BIOT, OUTREBON

CCPO : M. DESCHANEL

Était absent : /

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-005 approuvant le compte administratif 2022,

Monsieur le Président rappelle aux délégués l'obligation de joindre chaque année au compte administratif et au budget primitif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel.

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs du SITOM au 31 décembre 2022, tel qu'il sera joint au compte administratif 2022 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

GRADE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	TEMPS DE TRAVAIL
Filière administrative				
Attaché	A	1	0	tps complet
Attaché	A	1	1	tps complet
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	tps complet
Rédacteur	B	1	0	tps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	4	1	tps complet
Adjoint administratif	C	1	1	tps complet
TOTAUX		10	4	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1	1	tps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	1	tps complet
Adjoint technique	C	1	0	tps complet
TOTAUX		3	2	
Apprenti				
Apprenti		1	1	
TOTAUX				
GENERAL		14	7	

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2022, tel que détaillé ci-dessus et
annexé au compte administratif 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres
présents.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance

C. Rothéa

Céline ROTHÉA

Le Président,
René Martinez
René MARTINEZ

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : Publié le :